

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres Restreint (AAOR)

AAOR N° 001/MPCI/INS/RGPH-4/23

## LA MINISTRE

## LETTRE D'INVITATION AUX CANDIDATS

Objet: Marché d'Acquisition des Motos.

Mesdames, Messieurs,

- 1. L'Institut National de la Statistique (INS), à travers le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds auprès de l'État guinéen, afin de financer les activités liées au quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-4), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le Marché relatif à l'Acquisition des Motos en lot unique.
- Dans le cadre de la réalisation du RGPH-4 sur financement du BND, j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'Offres Restreint pour le Marché relatif à l'Acquisition des Motos.
- 3. Le délai de livraison est de Trente (30) jours.
- 4. La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :
  - SIRAMAMBA TRANSPORT ET BTP

Adresse : Matam

Email: siramambabtp@gmail.com

Tel: 628 63 98 26

CAMAR GUINEE

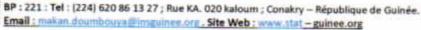
Adresse: Kouléwondy, Kaloum

Email: amaracamara0019@gmail.com

Tel: 621 67 25 99









SOCIETE FASSO

Adresse: Mafanco

Email: sorel\_bob77@yahoo.fr

Tel: 626 93 31 97

- ETRI SARL

Adresse: Kouléwondy, Kaloum Email: etrisarl20@gmail.com

Tel: 669 80 21 41

 HAMID BUSINESS SARLU Adresse: Enta, Matoto

Email: hamidbusiness@gmail.com

Tel: 625 10 88 90

- 5. La participation à cet appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 du Code des Marchés Publics concerne les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévu à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Passation des Marchés de l'Institut National de la Statistique (INS), sise au marché Niger, rue Momo Joe, quartier Kouléwondy, au rez-de-chaussée du BCR, Tel : 622 14 91 07, E-mail : <a href="mailto:cpmp@insguinee.org">cpmp@insguinee.org</a>, site web : <a href="www.stat-guinee.org">www.stat-guinee.org</a>, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du Lundi au Vendredi, de 8h 30mn à 17h 00mn.
- Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : voir le dossier d'appel d'offres pour plus d'informations.
- 8. Les candidats intéressés, peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée au point 6 ci-dessus, à compter du 10/04/2023, contre un paiement non remboursable de Deux Millions de Francs Guinéens (2 000 000 GNF), réparti comme suit :
  - ✓ 20 % à l'Autorité contractante contre un reçu de paiement ;
  - √ 30 % au compte de l'ARMP sous le N° 2011000307; et
  - √ 50 % au compte du Trésor Public sous le N° 4111071.
- Le Dossier d'Appel d'Offres sera immédiatement remis sur une clé USB aux candidats après présentation des reçus de versement.







10. Les Offres seront rédigées en langue française et devront être déposées sous plis fermés contre décharge à l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'INS avec la mention : « ACQUISITION DES MOTOS DAOR N°001/MPCI/INS/RGPH-4/23 » à la Cellule de Passation des Marchés de l'Institut National de la Statistique (INS). sise au marché Niger, rue Momo Joe, quartier Kouléwondy, au rez-de-chaussée du BCR.

La date limite du dépôt des offres est fixée, le lundi 15 mai 2023 à 10 h 30 mn et l'ouverture des plis à 11 h 00 mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence d'un observateur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), un observateur indépendant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.

- 11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la cote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.
- 12. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission égale à 1,5% du montant de l'offre dont la validité est de Cent vinat (120) jours.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

La législation régissant l'appel d'offres est celle de la République de Guinée.

P/La Ministre/PO Le Chef de Cabinet Coope

Abdoulaye FOFAN





